

Gouvernement du Québec

## Décret 1031-2024, 26 juin 2024

CONCERNANT le changement de résidence de madame Nathalie DuPerron Roy, juge de paix magistrat de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 108 et 161 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), toute modification à l'acte de nomination d'un juge de paix magistrat de la Cour du Québec quant au lieu de sa résidence est décidée par le gouvernement, sur recommandation du juge en chef;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 110 de cette loi, cette recommandation ne peut être formulée que si le juge de paix magistrat visé consent à la modification à son acte de nomination ou que si le juge en chef considère que les circonstances l'exigent;

ATTENDU QUE, conformément au décret numéro 729-2015 du 19 août 2015, le lieu de résidence de madame la juge de paix magistrat Nathalie DuPerron Roy a été fixé à Québec ou dans le voisinage immédiat;

ATTENDU QUE le juge en chef de la Cour du Québec recommande que le lieu de résidence de madame la juge de paix magistrat Nathalie DuPerron Roy soit fixé à Saint-Jérôme ou dans le voisinage immédiat;

ATTENDU QUE madame la juge de paix magistrat Nathalie DuPerron Roy consent à cette modification à son acte de nomination;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE le lieu de résidence de madame Nathalie DuPerron Roy, juge de paix magistrat de la Cour du Québec, soit fixé à Saint-Jérôme ou dans le voisinage immédiat, avec effet à compter des présentes.

*La secrétaire générale associée et greffière adjointe  
du Secrétariat du Conseil exécutif,*  
JOSÉE DE BELLEFEUILLE

83656

Gouvernement du Québec

## Décret 1032-2024, 26 juin 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre des ministres provinciaux et territoriaux de l'Énergie et des Mines et à la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines qui se tiendront du 3 au 5 juillet 2024

ATTENDU QUE la Rencontre des ministres provinciaux et territoriaux de l'Énergie et des Mines se tiendra à Calgary, en Alberta, le 3 juillet 2024;

ATTENDU QUE la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines se tiendra à Calgary, en Alberta, du 3 au 5 juillet 2024;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette Vézina, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre des ministres provinciaux et territoriaux de l'Énergie et des Mines et à la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines qui se tiendront du 3 au 5 juillet 2024;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, soit composée de :

— Monsieur Pascal Cormier, directeur de cabinet adjoint et conseiller spécial, Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

— Madame Virginie Proulx, conseillère politique, Cabinet de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts;

— Monsieur Ian Morissette, sous-ministre associé aux Mines, ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

— Madame Dominique Deschênes, sous-ministre adjointe à l'Énergie, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

— Madame Sandrine Côté, conseillère en affaires internationales, ministère des Ressources naturelles et des Forêts;